

**Bureau du 6 décembre 2004**

**Décision n° B-2004-2766**

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Acquisition d'un terrain situé rue Eugène Pottier et appartenant à la Commune**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision nord

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 25 novembre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine envisage d'acquérir une parcelle de terrain nu, libre de toute location ou occupation, située rue Eugène Pottier à Villeurbanne et appartenant à la Commune.

Cette parcelle, jouxtant la nouvelle station de relèvement des eaux de Croix-Luizet, améliorerait considérablement l'exploitation de ladite station. Elle est cadastrée sous le numéro 19 de la section AM, pour une superficie de 384 mètres carrés.

Cette acquisition interviendrait au prix de 10 250 , admis par les services fiscaux ;

Vu ledit compromis ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** le compromis qui lui est soumis concernant l'acquisition d'une parcelle de terrain située rue Eugène Pottier à Villeurbanne et appartenant à la Commune.

**2° - Autorise** monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

**3° - La dépense** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 0135 pour la somme de 10 000 163 .

**4° - Le montant** à payer en 2005 sera imputé sur les crédits inscrits au budget annexe de l'eau de la Communauté urbaine - compte 211 100 - fonction 1-111 à hauteur de 10 250 pour l'acquisition et de 790 pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,